



## *PHI-127 – Introduction à la philosophie (3 cr.)*

Plan de cours – Hiver 2015

Mardi, 08 h 50 à 11 h 40, local A4-377

*Enseignant :* Vincent-Pierre Martineau  
*Téléphone :* 819 564-6350, poste 4360  
*Courriel :* v-p.martineau@usherbrooke.ca

### OBJECTIF

Comprendre la réalité et la nécessité de la philosophie, dans une perspective historique générale, connectée au présent.

### CONTENU

Présentations des grandes doctrines philosophiques, des Grecs présocratiques aux auteurs du 20<sup>e</sup> siècle, en situant chacune des doctrines dans son monde ambiant, lui-même caractérisé par rapport au nôtre, afin d'y avoir une interrogation vivante et un éternel présent.

### PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
6 janvier 2015	Introduction – Qu'est-ce que la philosophie?
13 janvier 2015	Pas de cours - cours remplacé par des rencontres individuelles à la treizième semaine pour préparer le travail final.
20 janvier 2015	La naissance de la philosophie – Les présocratiques
27 janvier 2015	L'époque classique - Socrate, Platon et Aristote
3 février 2015	La période hellénistique et période impériale – Pyrrhon, Épicure et Zénon
10 février 2015	Le moyen-âge – Abélard, Thomas d'Aquin et Jean Dun Scott
17 février 2015	La renaissance – Érasme, Montaigne et Bacon
24 février 2015	<b>Examen de mi-session (35%)</b>
3 mars 2015	Semaine de relâche
10 mars 2015	La modernité - Descartes et Locke
17 mars 2015	Le siècle des lumières – Voltaire et Rousseau
24 mars 2015	Le siècle des lumières – Kant et Hegel
31 mars 2015	Le XIX <sup>e</sup> siècle – Marx et Nietzsche
Semaine du 6 avril	Rencontres individuelles – Local A4-251
7 avril 2015	Le XX <sup>e</sup> siècle – La philosophie analytique – Frege, Russell et Wittgenstein
14 avril 2015	Le XX <sup>e</sup> siècle – La philosophie continentale – Heidegger, Sartre et Camus <b>Remise du résumé critique (30%)</b>
21 avril 2015	<b>Examen de fin de session (35%)</b>

## MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

- 1- Deux examens valant chacun pour 35% de la note finale, le 24 février 2015 et le 21 avril 2015. Les examens sont composés de questions à développement portant sur la matière vue en classe et les textes à lire en devoir.

### *Critères d'évaluation*

- 90% - Justesse et complétude de la réponse. Clarté de la réponse (structure et formulations).
- 10% - Langue

- 2- Un résumé critique d'un texte classique de la tradition philosophique occidentale valant pour 30% de la note finale à remettre au cours du 14 avril 2015. Les consignes précises pour la rédaction du résumé critique seront présentées au dernier cours avant la relâche.

### *Critères d'évaluation*

- 60% - Qualité du résumé.  
Justesse et complétude du résumé. Clarté du résumé (structure et formulations).
- 30% - Qualité de la critique.  
Pertinence, suffisance et acceptabilité de la critique. Clarté de la critique (structure et formulations). Originalité.
- 10% - Langue

## MATÉRIEL REQUIS

Les textes à lire ou les liens vers les textes à lire seront déposés sur Moodle.

## BIBLIOGRAPHIE

- Bouveresse-Quilliot, Renée. 1998. *L'empirisme anglais. Locke, Berkeley, Hume*. Collection « Que sais-je ». Paris : Presse Universitaires de France.
- Canto-Sperber, Monique (dir.) 1997. *Philosophie Grecque*. Paris : PUF
- Colette, Jacques. 2007. *L'existentialisme*. Collection « Que sais-je? ». Paris : Presse Universitaires de France.
- Dekens, Olivier. 2013. *Apprendre à philosopher avec Marx*. Collection « Apprendre à philosopher avec ». Paris : Ellipses
- De Libera, Alain. 2004. *Philosophie médiévale*, Collection « Quadrige Manuels ». Paris : Presses universitaires de France.
- Garin, Eugenio. 2003. *L'éducation de l'homme moderne : 1400-1600*. Collection « Pluriel ». Paris : Hachette.
- Hadot, Pierre. 1995. *Qu'est-ce que la philosophie antique?* Coll. « Folio-Essai ». Paris : Gallimard.
- Leclercq, Bruno. 2008. *Introduction à la philosophie analytique. La logique comme méthode*. Collection « Le point philosophique ». Bruxelles : De Boeck.
- Parain, Brice et Belaval, Yvon (dir.). 1974. *Histoire de la philosophie I, II et III*. Collection « Folio essais ». Paris : Gallimard.

- Pinkard, Terry. 2002. *German philosophy 1760-1860. The legacy of Idealism*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Rodis-Lewis, Geneviève. 1997. *Descartes et le rationalisme classique*. Collection « *Que sais-je?* ». Paris : Presses Universitaires de France.
- Steffens, Martin. 2008. *Nietzsche, pas à pas*. Collection « Pas à pas ». Paris : Ellipses
- Todorov, Tzvetan. 2007. *L'esprit des lumières*. Collection « Biblio essais ». Paris : Le livre de poche

## **QUALITÉ DE LA LANGUE**

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

## **PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS**

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/> .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manoeuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

---

## L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

---

### Extrait du Règlement des études

#### 8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

### Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat)

---

## Autrement dit : mentionnez vos sources.

---

## SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
<b>A+</b>	92 %	4,3	Excellent
<b>A</b>	87 %	4,0	Excellent
<b>A-</b>	84 %	3,7	Excellent
<b>B+</b>	81 %	3,3	Très bien
<b>B</b>	78 %	3,0	Très bien
<b>B-</b>	75 %	2,7	Très bien
<b>C+</b>	72 %	2,3	Bien
<b>C</b>	69 %	2,0	Bien
<b>C-</b>	66 %	1,7	Bien
<b>D+</b>	63 %	1,3	Passable
<b>D</b>	60 %	1,0	Passable
<b>E</b>	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.